

American Nightmare

uisque Daniel Johnson Jr nous veut parfaitement bilingues et complètement à la merci des lois du marché, allons-y: ne parlons plus de l'American Dream. Disparu, le rêve. Il a fait place au cauchemar. Nightmare.

Pourtant, ce pays, dont le président Clinton vient de dire qu'il était le seul indispensable dans le monde, continue de servir de modèle un peu partout.

On se demande bien pourquoi.

On se demande bien pourquoi de beaux esprits à la

Bernard Landry tiennent encore tellement à nous faire libreéchanger, sans conditions préalables, sur fond de musique jouée dans le temps par les Irish Smiling, Reagan et Mulroney!

Pour qu'on accepte de se ranger à l'Ordre américain?

Voyons voir quel sort est réservé aux plus faibles dans ce paradis du capitalisme. Un récent dossier du *Monde diplomatique* nous en apprend de belles à cet égard.

• 1% des Améri-

cains les plus riches— qui se trouvent d'ailleurs être des femmes en majorité — détiennent 48% de la fortune financière du pays. Les 80% les plus pauvres en détiennent 6%.

• Entre 1983 et 1989, ce 1% le plus riche a empoché 61,6% de l'accroissement de la richesse. Le même 80% les plus pauvres se sont contentés de 1,6% de cette croissance.

- 5% des Américains les plus riches touchaient 16,5% du revenu national en 1974, alors que les 20% d'Américains les plus pauvres en recevaient 4,3%. Vingt ans plus tard, les riches ont augmenté leur part, atteignant 21,1% pendant que celle des pauvres diminuait à 3,6%.
- Depuis 1973, les travailleurs ont subi une chute de 13% de la valeur du salaire horaire moyen.
- En 1975, un boss avait un revenu 41 fois plus élevé que celui du salarié moyen dans son entreprise. En 1994, cette proportion était passée à ... 187 fois.
 - De 1979 à 1994, la valeur du salaire minimum a chuté

de 25%. Pendant ce temps, 20% des familles les plus riches profitaient de 97% des bénéfices de la croissance.

Le chômage serait bas, aux USA? Mais de quels emplois parle-t-on!

On est loin de la vision idyllique serinée par les idéologues. Les entreprises en croissance sont celles fondées essentiellement sur la précarité. Les agences de placement ont quintuplé leurs effectifs depuis quinze ans: 400 000 en 1982, 2 100 000 en 1995.

L'informatique? La totalité de cette industrie emploie

moins de monde que les trois chaînes de magasins Wall-Mart, K-Mart et Sears. Quand Microsoft emploie 20 500 personnes, l'agence de placement Manpower en emploie 767 000.

Et si 7 900 000 Américains occupent plus d'un emploi, il ne faudrait pas croire que cela est dû à un amour désordonné du travail. C'est parce qu'il ne pourraient survivre avec un seul salaire. Ce qui a fait dire à un syndicaliste: «Ces dernières années, les Américains ont

travaillé comme des mules et ont été traités comme des chiens.»

Quand la manufacture de vêtements Canadelle ferme les portes de ses usines à Matane et à Vanier, cela leur fait une belle jambe, aux quelques centaines d'employées jetées à la rue, que l'on pense, en certains milieux, que c'étaient là de petits emplois pas assez prestigieux pour nous, tout justes bons pour le Mexique.

Voilà donc ce pays à construire. Un pays que Daniel Johnson voit bilingue et fondé sur l'insécurité des emplois, alors que Bernard Landry n'a de cesse de vanter les emplois haut de gamme que devrait nous apporter à pleines charettes le traité de l'Aléna.

À Rome, les dirigeants qui avaient démérité du peuple étaient crissés en bas d'un rocher, la roche Tarpéienne. Avec ce qui se passe, ne pourrait-on pas trouver une nouvelle vocation au Cap Diamant?



nouvelles CSN est l'organe officiel de la Confédération des syndicats nationaux. Publié à tous les quinze jours, il est tiré à 23,000 exemplaires et distribué gratuitement dans les syndicats de la CSN à travers le Québec. Coordination Jean-Pierre Paré Michel Rioux

Conception graphique Jean Gladu

Mise en page informatique Jean Gladu Jean-Pierre Paré Rédaction

Michel Crête Louis-Serge Houle Henri Jalbert Thérèse Jean Marc Laforge Luc Latraverse Lucie Laurin Jean-Pierre Paré Michel Rioux Claude St-Georges Photographes Alain Chagnon Hélène Rochon

Caricaturiste Boris

Impression
Les syndiqués CSN de
L'Imprimerie L'Éclaireur
de Beaucoville

Pour modifier le nombre d'exemplaires reçus: (514) 598-2233 1601 de Lorimier, Montréal, Qc H2K 4M5

Les syndicats ont l'autorisation (et notre encouragement) de reproduire le contenu de nouvelles CSN dans leur journal.



D'échec en échec... jusqu'où?

Si le passé est garant de l'avenir, on ne peut croire aux promesses de Jean Rochon, disent en choeur les syndiqués, les organismes communautaires, les parents des malades... et les chiffres!

Claude Saint-Georges

Répondant tant bien que mal aux critiques du Vérificateur général (voir encadré ci-dessous), le ministre Jean Rochon a pris l'engagement d'allouer aux services de santé mentale dans la communauté les mêmes montants que ceux qu'il retire aux hôpitaux en éliminant 3000 lits de psychiatrie supplémentaires. Ce type de discours a déjà été souvent entendu et il est accueilli avec la plus grande méfiance par les syndicats du secteur de la santé.

Les CLSC et les organismes communautaires reçoivent chacun 35 millions \$ du 1,2 milliard \$ dépensé annuellement en santé mentale, soit environ 3% du budget. Il en coûte cinq fois plus (187



Jean Rochon

millions \$) pour les actes des médecins en santé mentale et près du double (68 millions \$) pour rembourser les médicaments psychiatriques. Des chiffres qui interpellent le ministre.

aryse Roy, la présidente du Syndicat des travailleuses et travailleurs du centre hospitalier Robert-Giffard, à Québec,

dégradation constante des conditions de vie des malades, qui n'ont pas toujours accès à des ressources suffisantes dans la communauté et qui, dans de nombreux cas, deviennent des itinérants, déclare Maryse Roy. Et d'autre part, nous savons que les CLSC et les organismes communautaires ont la meilleure volonté du monde, mais ils manquent de ressources hu-



Maryse Roy

rappelle que dès les premières vagues de sortie des malades mentaux des hôpitaux, au début des années 80, plusieurs voix se sont élevées pour dénoncer la façon dont le gouvernement a diminué les ressources hospitalières en santé mentale.

«En 1997, nous sommes obligés de faire deux constats. D'abord, nous assistons à une

Politique de santé mentale

Six ans plus tard, le Vérificateur général est sévère

C'est un jugement très sévère que pose le Vérificateur général du Québec, dans son plus récent rapport, sur l'organisation des services en santé mentale. Six ans après l'élaboration de la Politique de santé mentale, il n'hésite pas à constater l'échec du projet de réaménagement des ressources en santé mentale.

Le Vérificateur général est d'avis que les ressources allouées à la santé mentale ne permettent pas toujours d'intervenir de façon appropriée et que les personnes les plus vulnérables sont souvent mal servies par le système en place.

Le Vérificateur constate que les CLSC ont peu de services accessibles en santé mentale: «Par exemple, dans les régions visitées, les CLSC ne sont accessibles qu'exceptionnellement la nuit, les fins de semaine et les jours fériés. De plus, comme ces centres ne sont pas tous pourvus d'une équipe qui regroupe toutes les ressources professionnelles requises, plusieurs ne se consacrent qu'aux problèmes légers. Les services pour les enfants et les jeunes sont également très peu disponibles dans le milieu de vie.»

Le milieu hospitalier est aussi l'objet de reproches de la part du Vérificateur: «Compte tenu du fait que les soins psychiatriques de longue durée existants sont dispensés principalement aux usagers déjà admis dans les établissements et que les services dans la communauté ne sont pas suffisamment développés, les nouveaux clients ont peu accès aux soins psychiatriques de longue durée lorsque leur état le nécessite et ils occupent donc des lits de courte durée.»

maines et financières pour faire face à l'ampleur des besoins.»

Où sont les millions promis?

Maryse Roy souligne aussi que les millions promis pour développer les services dans la communauté ne se sont jamais rendus à destination. Avant tout, pour le gouvernement, la «désinstitutionnalisation» a servi ses objectifs de récupération budgétaire. «Et les régies régionales ont toutes planifié de couper davantage dans les budgets de la santé mentale..., ditelle en soupirant. Quand on pense que 20% des prisons sont occupées par des personnes avec ou ayant eu des problèmes de santé mentale... Pendant ce temps, on demande aux tribunaux de prendre la responsabilité de laisser libres certains individus coupables de délits criminels parce qu'on manque de places dans les prisons. Dans quel monde vivons-nous?»

Rien n'est plus triste, pour un travailleur de Robert-Giffard, que de voir d'anciens bénéficiaires, manifestement en manque de soins, errer au Mail Saint-Roch, conclut la présidente du syndicat.

Corriger avant de s'enfoncer

Pour Denise Boucher, présidente du Conseil central de Québec-Chaudière-Appalaches, les lacunes actuelles dans l'organisation des services de santé mentale doivent être corrigées avant d'effectuer une autre sortie massive des malades vers la communauté. «Sinon, la nouvelle opération commandée par le ministre Rochon sera encore une fois une évacuation en catastrophe des malades, sans s'assurer que l'on protège leurs droits et que l'on préserve leur qualité de vie. Tout ça pour permettre au gouvernement de faire des économies...»

Le pouvoir des psys

Les projets qui sont mis de l'avant par la direction de l'hôpital psychiatrique Louis.-H.-Lafontaine réduiraient de la moitié, voire des deux tiers, le nombre actuel de lits dans l'institution.



«C'est le désarroi parmi nos membres, déclare Pierre Turgeon, du Syndicat des travailleuses et travailleurs de Louis-H.-Lafontaine. Nous nous sentons trompés parce que nous pensions que les engagements du ministre Marc-Yvan Côté seraient respectés et que le nombre de lits serait stabilisé à 875 afin de répondre aux besoins de longue durée dans la région. Il n'y a pas beaucoup d'institutions qui ont subi autant de bouleversements que la nôtre. En 1994, Louis-H. comptait 2200 lits. Aujourd'hui, nous approchons de l'objectif de 875 lits de Marc-Yvan Côté. Avec les projets de la direction actuelle,



Pierre Turgeon

faisant de l'hôpital un établissement sous-régional, on se retrouverait finalement avec 284 ou 408 lits, selon l'hypothèse adoptée.

«Selon ce que nous avons vu de ces projets, ce qui est mis de l'avant, ce n'est pas un renforcement des ressources dans la communauté, mais une nouvelle façon de consolider le pouvoir des psychiatres et des médecins. On ne sort pas du modèle médical. Ce qui risque de se produire, c'est le déplacement du pouvoir tentaculaire de la psychiatrie dans la communauté, avec une préférence marquée pour l'arsenal chimique dans l'approche.

«Nous ne sommes pas accrochés à l'institution, poursuit Pierre Turgeon. Il faut savoir en

Le potentiel des CLSC n'a pas été développé

■1 y a dix ans, les rapports Brunet et Harnois recommandaient que chacun des CLSC soit doté d'une équipe de santé mentale. Malgré les annonces de la Politique de santé mentale de 1989 et les promesses des ministres qui se sont succédé, annonçant à tour de rôle le «grand virage décisif vers la première ligne», les CLSC ne répondent toujours pas aux attentes.

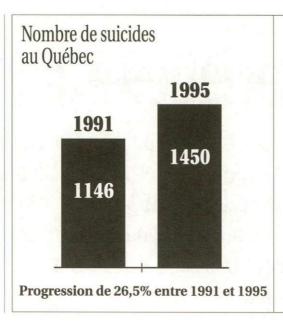
Lorsque l'on sait que seulement un CLSC sur trois dispose d'une équipe de base en santé mentale, il n'est pas étonnant de lire le commentaire peu flatteur du Vérificateur général à l'égard du réseau des CLSC.

Puisque l'on sait depuis longtemps que les pays qui ont réussi des réformes valables en santé mentale ont largement développé les services disponibles dans la communauté, le retard québécois à le faire n'est pas excusable.

La démonstration de l'efficacité de l'intervention en CLSC a pourtant été faite. Le CLSC de Portneuf dispose depuis près de dix ans d'une équipe dont la mission est de fournir un suivi intensif dans la communauté à des personnes aux prises avec des problèmes sévères de santé mentale. «Nos résultats sont concluants, nous a confié une syndiquée du CLSC. Nous avons pu diminuer le recours à la médication et à l'hospitalisation et les personnes que nous desservons sont beaucoup plus satisfaites de leur vie sociale.»

Selon diverses descriptions, l'équipe de santé mentale d'un CLSC devrait être pluridisciplinaire et comprendre au minimum une infirmière, une travailleuse sociale, une psychologue, un médecin généraliste et une auxiliaire familiale et sociale.

Il ne faut pas s'étonner qu'avec seulement trois pour cent des budgets de la santé mentale, les CLSC, sauf exception, n'ont pas réussi à constituer de véritables équipes de base en santé mentale. effet qu'au cours des dernières années, nous n'avons jamais cessé de proposer à la direction de préserver nos emplois en créant des ressources d'hébergement plus légères dans la communauté. Nous sommes en face d'une évidence: ce que veulent faire le ministère, la régie et la direction, ce n'est pas de mieux utiliser les ressources, c'est de sabrer dans les budgets et se débarrasser du personnel», conclut Pierre Turgeon.





Organismes communautaires

Changer radicalement les approches

Mario Bousquet pense qu'il est temps de transformer radicalement les approches en santé mentale. Et ce n'est pas en faisant une confrontation entre le secteur public et les organismes communautaires que nous allons avancer, précise-t-il.

Coordonnateur de l'Association des groupes d'intervention en défense des droits en santé mentale (AGIDD), Mario

Bousquet soutient que le virage dont nous avons besoin ne doit pas reproduire dans la communauté les mêmes pratiques que nous reprochons à la psychiatrie.

Le pouvoir médical fait fausse route en abusant de la médication, déclare-t-il. Contraindre un malade réinséré dans la communauté au moyen d'une camisole de force chimique équivaut à l'interner sans raison à l'hôpital. Plus les médecins et les psychiatres prescrivent de psychotropes, moins ils sont en mesure d'aider réellement les personnes qui souffrent soutie

les personnes qui souffrent, soutient-il. «S'il y a un message qui doit être enten

«S'il y a un message qui doit être entendu clairement, c'est que les organismes communautaires ne veulent pas l'argent du secteur public. L'accès à une variété de services dans le réseau public est essentiel et il est évident que les compressions rendent la situation de plus en plus difficile. Nous déplorons particulièrement l'absence de ressources pour les personnes de moins de 18 ans.

«Ce que veulent les organismes communautaires, précise Mario Bousquet, c'est se développer de façon autonome, et non pas être considérés comme des maillons d'un système de services pensé par les régies régionales. Nous voulons collaborer avec le réseau public, mais on a tort de vouloir faire de nous des ressources parmi la gamme des services offerts par les régies. Pour ma part, j'aimerais voir le réseau public s'ouvrir davantage aux approches alternatives. Entre autres, les CLSC pourraient être d'un grand secours en offrant un support aux personnes qui cherchent à réduire ou à se sevrer de leur médication.»

Le chantage émotif

«Les parents nous disent que le ministre Rochon se trompe. Il voit les familles comme une alternative aux servi-

ces fournis par le réseau public. On a tort de considérer les familles comme des ressources d'hébergement», croit Mario Bousquet.

Le point de vue du coordonnateur de l'AGIDD est partagé par la Fédération des familles et amis de la personne atteinte de maladie mentale, qui estime que l'entourage des malades est souvent pris à la gorge. Selon une responsable de la fédération, Mme Gisèle Tourangeau, les parents sont sollicités de façon exagérée. Des pressions indues, qui confinent par-

tés de façon exagérée. Des pressions indues, qui confinent parfois au chantage émotif, sont exercées par le réseau hospitalier pour obliger la famille à assumer l'hébergement de leurs proches.

«Le virage ambulatoire n'est pas arrivé pour les malades mentaux. Les gens nous appellent, mais on ne peut pas faire ce que les hôpitaux ne font plus et ce que les CLSC ne font pas encore» soutient Mme Tourangeau. Les propos de Mme Tourangeau rejoignent ceux du groupe Solidarité-psychiatrie dont une porte-parole, réagissant aux annonces du ministre Rochon, confiait récemment à La Presse: «La famille ne constitue pas toujours le meilleur milieu de vie pour le malade mental. Et puis, l'ouverture sur le communautaire, c'est une excellente nouvelle, mais malheureusement, ça va sans doute encore se faire de façon sauvage, à la va-commeje-te-pousse, un peu comme l'assurance-médicaments…»



Mario Bousquet

Secteur public

Tables de négociation à la

dérive

La négociation du secteur public ne touche pas que les employé-es de la santé et de l'éducation. La CSN y représente également 1500 salarié-es oeuvrant dans divers organismes gouvernementaux, dont l'Aide juridique et la Société des traversiers.

Louis-Serge Houle



La négociation des conventions collectives des employées du secteur public est terminée depuis l'automne 1995, croyez-vous? Pourtant, malgré l'entente de principe intervenue à la table centrale, plus de 700 syndiqué-es de la Société des traversiers et de l'Aide juridique attendent encore un déblocage des pourparlers à leur table respective.

I ne faut pas mélanger les pommes avec les carottes. Il ne s'agit pas ici de la négociation, entreprise au début de janvier, visant à bonifier les mesures d'accessibilité à la retraite. «Avant de toucher au programme de départs volontaires, il faudra nécessairement conclure la négociation de nos conditions de travail et recevoir les hausses salariales convenues en 1995 qui ont déjà été versées aux 435 000 autres syndiqué-es de l'État, explique Luc Desjardins, porte-parole du groupe «organismes gouvernementaux» au sein de la FEESP. Ces augmentations de salaires représentent

environ douze cents l'heure, mais il faut croire que c'est encore trop élevé pour nous.»

Les traversiers

«Peu après la signature de l'entente de principe à la table centrale sur les salaires et la retraite, nous avons eu une séance de négociation avec les représentants de la Société des traversiers, le 29 septembre 1995, qui a duré deux heures l'avant-midi et très exactement 11 minutes au retour du dîner, raconte Luc Desjardins. Nous les avons revus le 10 janvier dernier et leur position n'avait pas changé.»

Les 150 salarié-es des trois

syndicats des traverses de Québec/Lévis, Sorel/Saint-Ignace et Matane/Baie Comeau/ Godbout, ne demandent pourtant que la reconduction de leur convention collective et le règlement salarial de la table centrale.

Les patrons des traverses ont répliqué avec une demande de compressions de 13 millions de dollars et des diminutions de personnel et de services. «Ils ont tout fait pour justifier des coupures dans les services, jusqu'à changer les indicateurs de rendement. Ça n'a pas de bon sens», s'insurge Luc Desjardins.

Les indicateurs de rendement, c'est une façon quelque peu bureaucratique d'établir la rentabilité des traversiers et les subventions versées selon le nombre de passagers transportés. «Avant, on calculait le nombre de passagers en fonction du nombre de traversées dans une année. En cours de négociation, ils ont décidé de considérer plutôt la distance parcourue entre les rives. C'est ainsi que la traverse Québec/Lévis est devenue la traverse la plus dispendieuse. Le pire, c'est que les patrons comparent des traverses gratuites (Tadoussac) avec celles qui sont payantes.» N'importe quoi pour justifier des compressions...

Tout au long de l'année 1996, les porte-parole des syndicats, de la FEESP et de la CSN, ont tenté de ramener les patrons à la table de négociation. Trois ministres des Transports successifs ont même été rencontrés. L'un d'eux, Jacques Léonard, s'était dit d'accord avec la reconduction de la convention. «Nous avons plusieurs propositions pour diminuer le coût des traversées, en regardant l'organisation du travail et les dépenses inutiles faites par la direction, par exemple, poursuit Luc Desjardins. Mais il faudrait avoir une table de négociation pour les expliquer.»

Dans leur poche, les syndiqué-es ont aussi un mandat de grève.

Une rencontre est prévue le 4 février entre des représentants de la CSN, de la FEESP et le ministre des Transports.

Aide juridique

À l'Aide juridique, où le syndicat des employé-es de bureau est affilié à la FEESP et celui des avocats à la FPPSCQ, la situation est sensiblement la même. «Nos patrons nous disent qu'ils n'ont aucun mandat du ministère pour régler, nous dit Thérèse Lacasse de la FEESP. La veille du règlement à la table centrale, une entente de principe était intervenue à notre table. Mais en raison des compressions dans tous les ministères, les mandats patronaux ont changé en cours de négocia-

Le 7 février, les représentants syndicaux rencontreront le ministre de la Justice avec la ferme intention de faire débloquer la négociation.

L'unité est refaite sur l'essentiel



K L'atteinte du déficit zéro n'est pas un dogme. Toutefois, cet engagement sonne l'alarme sur l'état d'endettement du gouvernement et traduit une nécessité, celle d'assainir les finances publiques. Cependant, la CSN se dissociera complètement de l'objectif du déficit zéro en l'an 2000 si le gouvernement Bouchard maintient essentiellement une stratégie de réduction des dépenses pour le prochain budget.»

K Les différences dans les choix stratégiques des cinq composantes du secteur public de la CSN dans les récentes discussions avec le gouvernement nourrissent les inquiétudes des uns et les désaccords des autres. Plus largement, elles ajoutent à une incompréhension déjà présente au sein de notre membership quant aux positions de la CSN concernant le déficit zéro et l'emploi.»

> — Refaire l'unité sur l'essentiel. Adopté au Conseil confédéral du 25 janvier 1997.

Michel Rioux

Plusieurs ne cachaient pas leur inquiétude, à l'approche du Conseil confédéral spécial du 25 janvier. La situation économique pousse à la morosité; les organismes du secteur public ne font pas tous la même lecture des choses dans les discussions avec l'État; les pertes d'emplois apparaissent comme le prix à payer pour atteindre l'objectif du déficit zéro. Pour refaire l'unité sur l'essentiel, il fallait faire le point. Le débat autour du texte proposé y a contribué.

ler franchement. «Quand on est clairs, surtout quand il s'agit de nos difficultés, notre monde se sent davantage en sécurité. Notre défi, quelle que soit la lecture qu'on peut faire de l'entente du 19 décembre dans le secteur public, demeure énorme: comment stopper le rouleau compresseur des coupures de postes!», a-t-il dit.

La FAS estime en effet que l'entente conduit à

des obligations de résultat en ce qui a trait à la réduction de 15 000 postes, alors que les autres organismes estiment que ce n'est pas le cas. «Le problème, a rappelé Gérald Larose, ce n'est pas le texte qui est devant nous. C'est la réalité elle-même.»

Le Conseil a lancé un avertissement au gouver-

Le Conseil a lancé un avertissement au gouvernement. Le déficit zéro n'est pas un dogme, c'est une modalité. L'objectif, c'est l'assainissement des finances publiques, a précisé Gérald Larose.



«La CSN devra se dissocier du consensus sur le déficit zéro si jamais le gouvernement maintient sa stratégie de ne couper que dans les dépenses.»

— Arthur Sandborn, président, Conseil central Montréal métro.



«La base n'a pas été suffisamment consultée, le malaise est grand dans tous les secteurs.» — Denise Boucher,

présidente, Conseil central Québec-Chaudière-Appalaches.



«Québec applique en éducation la même médecine que le fédéral avec les provinces avec la réduction des paiements de transferts. L'objectif déficit zéro risque de provoquer des conséquences sociales irréversibles.»

— Oliva Bouchard, président, FNEEQ.



«L'idée de faire les débats pour refaire l'unité sur l'essentiel me satisfait assez. Mais j'insiste pour que le texte proposé indique clairement qu'il n'y a pas de position CSN dans le secteur public.»

— Louis Roy, président, FAS.



«On s'est engagés dans l'objectif du déficit zéro sans avoir les assurances minimales sur les moyens à prendre pour l'atteindre. Il faudra avoir le courage de s'en retirer si le prix à payer consiste en milliers de pertes d'emplois.»

— Ginette Guérin, présidente, FEESP.



«Nos membres à la base sont mélangés avec l'ensemble des positions prises par les organismes de la CSN dans le secteur public. Le texte amendé apporte des clarifications qui seront utiles.»

 Michel Tremblay, président, FPPSCQ.

Priorité mobilisation

Le Conseil a adopté un plan de mobilisation massive pour les prochaines semaines, plan qui devrait culminer avec les budgets d'Ottawa et surtout de Québec. Militant-es des fédérations et des conseils centraux, ainsi que les salarié-es, seront mis à contribution dans l'organisation d'activités, dont des assemblées publiques, sur tout le territoire. Tous les membres du Comité exécutif de la CSN seront actifs dans cette campagne.

Syndiqués depuis 1983, le pédégé du Marché Métro veut les faire revenir en arrière, à l'époque où il n'y avait pas de syndicat.



Sainte-Anne-de-Beaupré

Lock-out à l'ombre de la Basilique

Henri Jalbert

Une convention collective. ça se bâtit petit à petit. Ça prend parfois des années pour sortir de l'ornière, se donner un minimum, prendre espoir en des jours meilleurs. Et, tout d'un coup, vlan!, l'employeur décide de mettre la hache dedans. À Sainte-Anne-de-Beaupré, les employé-es du marché Métro demandaient peu. L'employeur, lui, demandait tout. Même Sainte-Anne doit bien se demander quelle mouche l'a piqué!

Sainte-Anne-de-Beaupré, petite ville à proximité de Québec, jouit d'une renommée qui dépasse les frontières du Québec. Sa Basilique est une des «vedettes» du tourisme religieux nord-américain. Tout autour rayonnent des établissements dont les noms l'évoquent: Magasin Sainte-Anne, Café du Pélerin, L'Immortelle, l'Auberge de la Basilique et autres Cyclorama de Jérusalem. Il y a même un Musée de Sainte-Anne qui ouvrira ses portes à l'été. Le tourisme religieux se porte bien, merci.

Qui dit tourisme religieux dit travail saisonnier... l'été. Il y a bien, à proximité, le Mont Sainte-Anne, un des gros centres de ski du Québec. Mais qui dit skieurs dit travail saisonnier... l'hiver. Il y a bien une usine de papier à Beaupré et quelques petites et moyennes industries, mais l'emploi est rare, comme dans beaucoup de petites villes.

Mais c'est quand même une ville, avec une vie, des citoyennes, des citoyens, des activités de toutes sortes. Donc, pas juste une Basilique. Quand les gens ont un emploi, c'est comme partout ailleurs, ils y tiennent, même si ce n'est pas le Pérou. Et on est patient dans l'épreuve. Comme le sont les salarié-es de monsieur Jean Guilbeault, pédégé des Immeubles Guilbault et propriétaire du magasin Métro de la place depuis 1989. Un des gros problèmes de monsieur Guilbault, c'est que lorsqu'il est devenu le proprio du Métro, il

y avait déjà un syndicat dans la place depuis six ans.

Pas les moyens? Un syndicat!

Les employés s'étaient syndiqués en 1983 parce qu'ils en avaient ras le bol du salaire minimum et de se faire dire, quand ils demandaient une augmentation, qu'on n'avait pas les moyens de les augmenter et qu'ils pouvaient toujours s'en aller si c'est ça qu'ils voulaient.

Le boss n'avait pas les moyens de les payer plus que le salaire minimum? Alors, vivement un syndicat. Et curieusement, les salaires se sont mis à grimper. Modestement, comme un peu partout dans les services privés, pour atteindre environ 13 \$ l'heure. Mais attention, ce chiffre est un peu trompeur, car le salaire horaire moyen est de 10,50 \$. Et, dans cet établissement où il n'y avait

que le gérant qui était permanent, ils sont allés chercher la garantie de six postes permanents.

Et monsieur Jean Guilbault dans tout ça? Eh bien! monsieur le pédégé, depuis qu'il est proprio, est dans le rouge à chacune des années où il y a une renégociation de la convention collective. Le hasard? Ouais... à moins qu'il ait décidé d'organiser un retour en arrière, comme dans le temps où il n'y avait pas de syndicat.

Concessions syndicales

En 1991, les travailleuses et les travailleurs avaient fait quelques concessions. C'est ainsi que l'employeur n'a plus à payer sa part des assurances et que les employés ne peuvent plus prendre de vacances durant la semaine de relâche scolaire de la région de Montréal (because le tourisme d'hiver), durant les deux semaines de la

Fête de Sainte-Anne (because le tourisme religieux) et durant les semaines de la Saint-Jean-Baptiste et de la Confédération (because, because, amen). Évidemment, c'était assorti de la traditionnelle menace: Si vous n'acceptez pas, on met la clef dans la porte.

Cette année, il a décidé d'aller chercher le gros lot, d'organiser le retour en arrière accéléré (le retour en arrière n'était pas suffisant). C'est lui qui est en demande, et quelles demandes! Au début, il venait luimême à la table de négociation. Le temps de leur dire qu'ils étaient productifs, mais qu'ils gagnaient trop cher. Puis, après avoir joué au bulldozer, il a envoyé un avocat.

La liste d'épicerie du pédégé Guilbault

D'abord, précisons qu'il y a 19 salarié-es au magasin Métro de Sainte-Anne-de-Beaupré. Dans un premier temps, monsieur Guilbault voudrait en désyndiquer quatre pour en faire des cadres, statuer qu'il n'y a plus de limite d'heures de travail pour les cadres, enlever la garantie de six postes réguliers à temps plein qui existent et donner plus de travail à forfait. Voilà pour le retour en arrière.

Dans un deuxième temps, monsieur Guilbault voudrait réduire les salaires de 5%, abolir les congés de maladie (cinquante-six heures), abolir le boni de Noël (une semaine de paie), enlever un congé mobile et abolir trois jours de congés fériés. Voilà pour le retour en arrière accéléré.

Enfin, dans un troisième temps, monsieur Guilbault voudrait abolir l'échelle salariale. Quoi, vous ne comprenez pas? La double échelle, vous connaissez? Non? Eh bien voici: les nouvelles et les nouveaux qui voudraient travailler au Métro de Sainte-Anne-de-Beaupré commenceraient et resteraient au salaire minimum, pendant que les autres deviendraient tous précaires avec baisse de salaire, et baisse de çi, et élimination de ça, et tutti quanti. Voilà pour le retour en arrière accéléré, la pédale collée au fond et les freins arrachés pour s'assurer que le train n'arrêtera jamais.

Et, le 10 décembre 1996, monsieur Guilbault oblige le syndicat à soumettre la proposition patronale à l'assemblée générale, assortie d'un lock-out dès le lendemain s'il n'y avait pas acceptation. L'assemblée générale a rejeté la proposition à l'unanimité, 19 contre, 0 pour. La preuve que TROP, c'est comme PAS ASSEZ.

Les narines me collent

Le vendredi 17 janvier, il fai-

sait froid en tabarouette. Moins quarante. Ils avaient décidé de ne pas faire de piquetage. De toute façon, il n'y avait pas grand passant dehors, et plus aucun client depuis que monsieur Guilbault a mis des barricades. Mais les lock-outés de Sainte-Anne-de-Beaupré sont quand même venus sur place — avec parkas, casques et mitaines — quasiment équipés pour faire de la motoneige chez les Inuits.

Jamais prise de photo extérieure ne fut si loufoque. Ça fusait de toutes parts: «Les dents me claquent. Les pieds me gèlent. Les narines me collent. Tasse un peu ta tête, celui d'en avant te cache.» Y'a que la Basilique qui ne grelottait pas par ce temps à pierre fendre.

Après la photo, nous sommes entrés dans la petite roulotte de grève, juste assez grande pour quatre personnes en temps normal. La chaufferette à propane fonctionnait à plein gaz, sans éliminer le froid. Mais les sourires étaient là. Et on a causé de monsieur le pédégé Guilbault.

Dans le fond, c'est pas un patron, c'est un p'tit boss. Du genre à stresser tout le monde sur les heures de travail. Du genre à enquiquiner les clients. Du genre à jouer avec les rabais, vérifiant dans les paniers si les clients n'ont pas pris trop de marchandises à prix spéciaux. Du genre à envoyer un espion vérifier à la maison d'un salarié, qui s'est déclaré malade, si celui-ci est bien malade. Du genre à obliger un livreur à remettre un pourboire reçu

parce qu'au Métro de Sainte-Anne-de-Beaupré, ça fonctionne comme chez McDo.

C'est vrai que M. Guilbault n'a que quelques années d'expérien-

ce dans son rôle de pédégé. Avant, il a fait de tout, mais il n'a pas laissé sa marque. À l'ombre de la Basilique, il veut passer à l'histoire. Reste le dernier recours!

Ô bonne Sainte-Anne, priez [pour lui Il n'ira pas au paradis!



La petite chaufferette à propane était bien appréciée ce jour-là!



Tremblay, conseiller syndical, et Olivier Lemieux, président de la CSN-Construction, Serge Jobin exhibe fièrement la décision du conseil arbitral de l'assuranceemploi qui lui donne raison.

Entouré de Georges-Étienne

Travail au noir

Se battre contre le système, facile à dire!

Il faut enrayer le travail au noir. Tout le monde le dit, mais bien du monde en profite d'une façon ou d'une autre quand même. Dans la construction comme dans d'autres secteurs, le travail clandestin est devenu monnaie courante. Dans certains cas, c'est pratiquement la seule façon de gagner sa croûte. On a beau la dénoncer, l'économie anti-sociale est devenue si imbriquée dans les méandres du système capitaliste qu'il ne parvient même plus à la reconnaître.

Serge Jobin, un manoeuvre spécialisé de Québec, en a fait l'amère expérience. Jusqu'au 3 septembre 1996, il avait occupé divers emplois sur les chantiers de la Vieille capitale. Après quelques mois de chômage, de février à mai, il travaille 12 semaines au chantier du Centre des congrès de Québec avant d'être à nouveau mis à pied. Un copain l'informe alors qu'on embauche à la compagnie Constructo Reno de Charlesbourg, où il obtient un emploi pour effectuer de la démolition dans un immeuble à logements multiples de Lévis. Il s'étonne d'abord qu'on ne lui demande pas son certificat de compétence. Quelques jours plus tard, son employeur lui verse une avance de 100 \$ et lui propose de le payer avec un chèque-

caisse, c'est-à-dire libellé au porteur. Il refuse et exige que le chèque soit à son nom et de remplir un formulaire d'embauche. Le patron lui répond que cela n'est pas obligatoire. Il est payé 10 \$ l'heure, alors que le décret de la construction établit son salaire à 18,47 \$. Dans le doute, il s'informe auprès de son conseiller syndical, qui lui confirme que ces travaux sont bel et bien assujettis au décret de la construction. La CSN-Construction demande à la Commission de la construction du Québec (CCO) d'enquêter et elle remet un rapport qui révèle plusieurs dérogations au décret commises par cet employeur, lequel n'est même pas enregistré à la CCQ.

Si tu ne veux pas être complice, reste chez vous!

Serge Jobin insiste pour obtenir un formulaire d'embauche et l'employeur lui répond: «T'en auras pas besoin. Lundi, tu peux rester chez vous.» Il demande son avis de cessation d'emploi, sa paie de vacances et son préavis de 48 heures, tel que le stipule le décret de la construction. «C'est quoi, ça?!», ironise alors l'employeur.

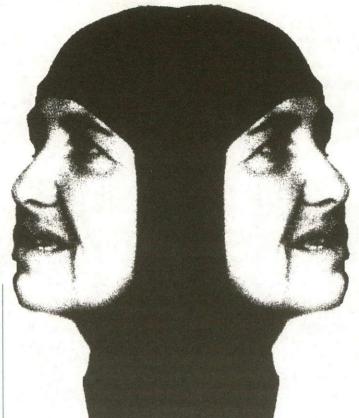
Convaincu qu'il va continuer de recevoir les prestations d'assurance-emploi qu'il touchait au printemps, Serge Jobin se présente à Emploi-Canada pour faire une nouvelle demande. Il constate des erreurs dans l'avis de cessation d'emploi. Il proteste et l'assuranceemploi fait enquête auprès de l'employeur; celui-ci affirme que Jobin a en fait quitté son emploi volontairement. Jobin a beau réfuter ces allégations, rien n'y fait. Il se voit refuser son droit aux prestations et perd de plus les 15 semaines travaillées depuis le printemps qui lui méritaient le droit à une nouvelle période de prestations. Tout cela, sans même qu'on s'informe, comme il l'exigeait, du rapport de la CCO.

Sans l'appui du syndicat, on est impuissant

Avec le soutien du conseil central et de la CSN-Construction, il fait appel au conseil arbitral de l'assurance-emploi; celui-ci vient de lui donner raison en statuant que sa mise à pied est un congédiement déguisé. Serge Jobin est catégorique: «C'est pratiquement impossible pour un travailleur seul de se débattre contre le système alors que tout ce qu'on veut, c'est travailler dans la légalité. Sans l'appui de la CSN-Construction, avec tout ce qu'il a fallu mettre en preuve contre un employeur en pleine illégalité, on ne m'aurait jamais cru, ni donné raison.»

Un appel de la CSN-Construction

Olivier Lemieux, président de la CSN-Construction, invite tous les travailleurs à faire appel à leur syndicat pour mener cette bataille: «Quand nous disons que la réforme de l'assurance-chômage donne une arme de plus aux employeurs pour faire chanter les travailleurs de la construction. nous en avons ici une preuve on ne peut plus flagrante. Ce n'est que lorsqu'un conseiller, un syndicat ou un avocat commence à s'occuper d'un cas qu'il est minimalement pris au sérieux. Le travailleur isolé est cuit d'avance. Et c'est pour ça qu'il ne dénonce pas le travail au noir et qu'il accepte de le faire, quand c'est rendu sa seule façon d'apporter du pain sur la table.»





Un témoignage sur la résistance à l'obscurantisme des ayatollahs.

Lucie Laurin

cera pour elles un deuil qu'elles devront observer rigoureusement, du moins dans leur vie publique, à défaut de quoi elles risquent l'amende, les coups, la prison, l'exil.

La vie par dessous

Mais la vie bouillonne par dessous. D'autres photos montrent des femmes chez elles, qui rient, cheveux nus, en vêtements légers; il y a des hommes avec elles sur les photos, qui ne sont ni leurs frères ni leurs pères.

À la maison, les femmes iraniennes s'emploient à élever leurs enfants dans une bonne ambiance, leur inculquant des principes qui vont tout juste à l'opposé de ce que disent les ayatollahs. Elles s'adonnent — en se cachant — à la musique et aux arts plastiques, des arts qui leur sont interdits. «Je les admire pour cet espoir, cette volonté de vivre, qu'elles gardent et cultivent en dépit de tout», dit Zohree.

L'Iran n'a jamais connu la démocratie. Ni, par conséquent, le véritable syndicalisme. Toutefois, à intervalles réguliers, la population s'est révoltée: «Chaque génération a voulu changer des choses, explique Zohree. Aucune de ces révolutions n'a été tranquille!» La dernière fois c'était sous le shah, et le peuple iranien a payé cher sa «libération»...

Comme les Québécois

Pour implanter un gouvernement islamique, Khomeyni et ses hordes ont voulu supprimer toutes les autres traditions. «On avait un sentiment d'identité perse, explique Zohree. C'est un peu comme les Québécois ici. On ne voulait pas être digérés par les Musulmans. Selon le calendrier perse, on célébrait le Nouvel An le premier jour du printemps avec des vacances de 13 jours et le 13e jour, c'était une grande fête.» Le gouvernement a interdit ces vacances. Alors les professeurs - Zohree en était - ont déclenché une grève de 13 jours. À leur retour au travail, les professeurs furent suspendus.

Zohree fut convoquée devant un comité d'enquête. «Si on s'opposait à quelque diktat du gouvernement, on était aussitôt soupçonné de militer contre l'Islam. On était extrêmement dangereux parce que comme enseignants, on pouvait influencer les jeunes. Et moi, j'étais encore plus dangereuse parce que j'étais une femme.» Zohree fut obligée de s'exiler au Nord du pays. De là, elle fit sa demande au Canada, qui l'accepta comme réfugiée politique.

Cependant, la tradition perse triompha et la fête du Nouvel An fut célébrée chaque année depuis en Iran. Zohree n'en est pas peu fière. «Ça valait la peine. Je suis contente de l'avoir fait», dit-elle.

L'optimisme de Zohree traverse les années... et les frontières. En militant ici dans son syndicat, elle travaille à améliorer l'humanité et étendre la démocratie, se dit-elle, et aussi, un peu, les conditions des femmes et des hommes d'Iran.

Zohree, militante iranienne, est fière des gens
de son pays, de ces femmes
et de ces hommes qui résistent à l'autorité. Et qui continuent, en privé, de vivre
selon leurs goûts et leurs
convictions tout en jouant
publiquement le jeu de la
soumission aux diktats de
ce gouvernement fanatique.

Zohree a requis l'anonymat pour rencontrer Nouvelles CSN. L'an dernier, une militante comme elle a été assassinée aux États-Unis.

La révolution islamique en Iran a échoué à conquérir les coeurs et les esprits. Le peuple ne suit plus; il ne croit plus ce gouvernement qui n'a pas rempli ses engagements. «Si la répression semble moins féroce, ce n'est pas que le gouvernement est moins sauvage, c'est qu'il est moins fort, explique Zohree. Tout le monde mène une double vie. Comme on dit souvent, avant on priait dans la maison et on buvait à l'extérieur; maintenant, c'est l'inverse.»

Plus visées par la répression, les femmes doivent dissimuler leurs sentiments, tout comme leurs formes, sous une enveloppe triste et terne; rien qui suggère le plaisir, encore moins le provoque. Et Zohree, qui se sent la mission de témoigner de ce que vivent les Iraniennes, exhibe des photos de fillettes de sept ans, habillées pour le jeu, qui s'amusent à bicyclette dans un parc de Téhéran. C'est aussitôt après, à huit ans, en passant de la deuxième à la troisième année, que commen-

NOUVELLES CSN 419 • 31 janvier 1997 • Page 11

31 JANVIER

NUMÉRO 419

SECTEUR PUBLIC C'EST 800 millions \$ le bon chiffre

Les rencontres préparatoires en vue de la négociation d'un programme de départs volontaires pour les syndiqué-es du secteur public ont permis de constater l'existence d'excédents actuariels de 800 millions \$ dans la caisse de retraite.

Selon les actuaires, en s'appuyant sur des hypothèses conservatrices, ces excédents pourraient être utilisés dans le cadre d'un programme de bonification du régime de retraite sans exercer de pression à la hausse sur le taux actuel des cotisations.

Le 19 décembre, une entente de principe intervenait entre les organisations syndicales — dont la FEESP, la FPPSCQ, la FNEEQ et le SPTM — et le gouvernement pour mettre sur pied un tel programme. Celui-ci comporte deux volets: des mesures de bonification des conditions d'accessibilité

à la retraite, financées par les surplus de la caisse de retraite, et des mesures ciblées de départs assistés, financées par l'État.

Pour les syndicats, il importe maintenant d'en évaluer les coûts, les effets fiscaux qui en découlent et le nombre de syndiqués touchés. Mais audelà de toute considération, il faut s'assurer que les personnes qui en bénéficieront puissent vivre convenablement avec leur rente.

L.-S. H.

ASSURANCE-EMPLOI CONSERVEZ VOS ENVELOPPES!

Dans le dernier numéro de Nouvelles CSN, nous vous signalions les conséquences des modifications aux règlements de l'assurance-emploi entrées en vigueur depuis le début de 1997. L'écho des problèmes soulevés en régions, particulièrement du côté des travailleurs de la construction, révèle que les fonctionnaires d'Emploi-Canada n'interprètent pas de la même manière la définition d'une semaine travaillée en 1996. Certains la limitent à un maximum de 35 heures, alors que d'autres prennent en compte le total des heures travaillées, même s'il dépasse 35 heures par semaine. De toute façon, si vous recevez un avis de refus, CONSERVEZ L'ENVELOPPE pour avoir une preuve de la date de réception de cette décision, car vous disposez de 30 JOURS pour la contester au conseil arbitral. Faites le suivi avec votre syndicat et le conseil central pour permettre à la CSN de prendre les dispositions appropriées afin de tirer tout cela au clair.

ON T'AIMAIT, ANDRÉ

Robert McElligott, un travailleur de la CSN-Construction à sa retraite et aussi ex-membre du syndicat de Volcano, à Saint-Hyacinthe, nous a fait parvenir un poème pour marquer la semaine de la prévention du suicide. Ce poème a été écrit par un ami d'un travailleur qui s'est suicidé le 26 septembre 1995, à la suite d'une profonde dépression: son employeur lui avait laissé le choix entre reprendre son travail de nuit comme magasinier... ou démissionner.

À notre arrivée au travail, on a eu la triste nouvelle. Nous sommes restés surpris, choqués, révoltés même, par l'indifférence de ceux qui savaient, mais qui n'ont rien fait.

On a gardé le silence, devant le magasin, TON magasin, André. Quelques-uns parmi nous ont assisté à tes funérailles.

Souvent la nuit on pense à toi, on a de la peine. Tu nous manques «Le Grand» si seulement on avait su... te venir en aide.

Un gars de nuit

DERNIÈRE HEURE LA COUR SUPRÊME déboute Métro-Richelieu

La Cour suprême du Canada a rejeté la demande des Épiciers Unis Métro-Richelieu d'en appeler de la décision de la Cour d'appel déclarant illégale la vente du secteur transport à des sous-traitants. La décision de la Cour suprême est exécutoire: Métro-Richelieu doit réembaucher ses 150 chauffeurs et leur payer le salaire perdu depuis 1993. La CSN exige que l'employeur cesse sa guérilla juridique. M.C.



LES SOUVENIRS DE JEAN-PAUL GEOFFROY

Figure marquante du syndicalisme québécois pendant près d'un demi-siècle, Jean-Paul Geoffroy a exercé une influence considérable sur plusieurs militants, tant pendant les années qu'il a vécues à la CTCC-CSN que celles pendant lesquelles il a présidé le Tribunal du Travail.

À l'initiative de l'Organisation des retraités de la CSN, un film a été tourné, dans lequel Pierre Vadeboncoeur recueille les souvenirs de Jean-Paul Geoffroy. C'est ainsi qu'on revit la grève de l'amiante de 1949, l'organisation de la Vickers, la grève de *La Presse* en 1957, celle des réalisateurs de Radio-Canada en 1958, ainsi que de nombreux souvenirs sur les militants qu'il a connus et les luttes qu'il a livrées.

«Ce furent les plus belles années de ma vie», confie-t-il au sujet de ses vingt annés dans le mouvement.

Une vingtaine de personnes ont assisté à la première de ce film, réalisé par Jean Carette, animateur de l'émission *Vies de travail* diffusée sur le réseau de la télévision communautaire. Le film sera certes utile pour la formation. Il importe en effet de savoir d'où l'on vient.

M.R.

HÔTELS DES GOUVERNEURS

On parle de réouverture à Rimouski

Fermé depuis le 18 décembre 1993, l'Hôtel des Gouverneurs de Rimouski pourrait rouvrir ses

portes en février. Réunis en assemblée générale le 23 janvier, les employé-es, membres de la Fédération du commerce de la CSN, se sont pro-

noncés dans une proportion de 78% en faveur d'une proposition patronale qui reconduit la convention collective existante jusqu'au 31 mai 1998. L'employeur s'est engagé à rappeler au travail les syndiqué-es au rythme de la progression



de ses besoins d'opération. L'ancienneté des travailleurs est préservée, ainsi que l'ensemble de leurs droits contractuels. Seuls les services d'hébergement seront offerts dans un premier temps. La direction de l'hôtel avait manifesté à la Fé-

> dération du commerce, à la fin de l'automne 1996, son intention de rouvrir l'établissement de Rimouski. Des discussions, qui ont conduit à la recom-

mandation adoptée par les syndiqué-es ce 23 janvier, ont alors été enclenchées. Le salaire moyen est de 10 \$ l'heure.

M.C.

ET ON FAIT DU CHANTAGE À SHERDROOKE

Faut-il y voir un lien avec ce qui s'est passé à Rimouski?

À Sherbrooke, nous apprend par courrier électronique Denis Jeanson (excellente initiative! écrire à jppare@accent. net) le proprio de l'hôtel relié à la même chaîne Gouverneurs exerce depuis deux mois un chantage innommable suite à un incendie mineur survenu dans la cuisine de l'établissement le 7 décembre. Devant le peu d'empressement de l'employeur à la remettre en état, curieuse attitude avec la lucrative période des Fêtes qui approchait, l'exécutif du syndicat requiert auprès de lui des explications. Réponse: on rouvre la cuisine si on rouvre la convention! Et pas à moitié: réduction des congés fériés, abolition des journées de maladie, création d'une deuxième échelle de salaire pour tout nouvel employé, déclassement du statut de temps partiel régulier, et le clou, trouver une «solution» pour se débarrasser de deux employées ayant plus de dix ans d'ancienneté.

L'assemblée générale du 18 décembre, dans une proportion de 95%, a refusé de céder à ce chantage. Le lendemain, les 34 employé-es de la salle à manger, du vestiaire, de la cuisine et des banquets apprenaient que la restauration resterait fermée pour une durée indéterminée, ce qui les mettait au chômage. Des assemblées départementales tenues dans la semaine du 20 janvier ont raffermi le mandat du 18 décembre. La convention collective vient à échéance le premier mai. J.-P. P.

SOEURS DE SAINTE-CROIX Neuf mois pour ACCOUCHER d'UN RÈGLEMENT



Après un lock-out de neuf mois, le Pavillon Saint-Joseph, l'infirmerie des Soeurs de Sainte-Croix située à Ville Saint-Laurent, et le syndicat des 210 employé-es membres de la Fédération des affaires sociales de la CSN ont conclu une entente de principe, le 23 janvier. D'une durée de trois ans, à compter de la signature jusqu'au 31 décembre 1999, la nouvelle convention collective prévoit des augmentations de salaire totalisant 6,5%. De plus, et c'était là une des revendications majeures du syndicat, les travailleuses ont réussi à préserver l'essentiel de leur régime d'assurances-collectives. L'employeur maintiendra sa contribution annuelle à environ 76% jusqu'à un plafond de 115 000 \$. Le rappel au travail pour les remplacements de sept jours et plus se fera dans le respect de l'ancienneté. La convention collective sera en vigueur à compter de son échéance jusqu'à son renouvellement, à moins que les parties n'utilisent leur droit de grève ou de lock-out. Avant le conflit de travail, le salaire horaire moyen variait entre 12 \$ et 13 \$ l'heure. La direction du Pavillon Saint-Joseph avait eu recours au lock-out le 26 avril dernier. Au moment de mettre sous presse, restait à négocier le protocole de retour au travail.

M.C.

PREMIÈRE CONVENTION À L'AUTRE MAISON

Une entente est intervenue après plus de deux ans de négociation au centre de crise l'Autre maison, un centre situé à Verdun et qui vient en aide

Colloque CONTRE L'EXCLUSION

Le Conseil de la santé et du bien-être organise pour le 10 avril un colloque sur L'harmonisation des politiques de lutte contre l'exclusion qui aura lieu à Québec. Les thèmes soumis au débat sont: le découpage territorial, la démocratisation de la gestion de la main-d'oeuvre, la réciprocité de la responsabilité du collectif et de l'individu, et la consommation. Informations: 418-643-3040; fax: 418-644-0654.

aux personnes qui traversent des moments difficiles causant des déséquilibres. Pour ce syndicat de 17 intervenants en santé mentale, affilié à la FAS, il s'agit d'une première convention collective.

Ces salarié-es, dont la moitié travaille à temps partiel, s'étaient syndiqués en août 1994 suite à l'arrivée d'une nouvelle direction qui avait clairement indiqué qu'elle s'apprêtait à changer la philosophie de gestion du centre. L'Autre maison est un centre alternatif et communautaire qui prônait une gestion participative des employés.

Le travail de bâtir le projet de convention collective a été particulièrementlong puisqu'il n'existait pas de modèle pour les établissements de ce

Les syndiqués n'ont pas obtenu pleine satisfaction au chapitre de la gestion participative. Cependant, le syndicat a obtenu une réduction des écarts salariaux entre les employés réguliers, les occasionnels et ceux qui travaillent sur le quart de nuit. La convention, d'une durée de trois ans, reconnaît également l'ancienneté des occasionnels. La syndicalisation de l'Autre maison devrait avoir pour effet de diminuer l'important roulement de personnel qu'a connu l'établissement au cours des trois dernières années.

L.-S. H.

LE FRANÇAIS AU TRAVAIL ÇA S'IMPOSE



Les initiés l'appellent le FAB. Depuis sa parution en 1977, il s'en est vendu 400 000 exemplaires, ce qui représente un des plus grands succès de l'édition québécoise. Le français au bureau, publié par l'Office de la langue française, nous revient dans une version remaniée et bonifiée. On le retrouve dans un nouveau format avec couverture rigide, plus facile à consulter.

Compagnon inséparable du Larousse et du Robert, *Le français au bureau* a d'abord été adopté et popularisé par les employées de bureau. Il est maintenant apprécié par divers publics, amateurs et professionnels, qui le trouvent indispensable pour résoudre des problèmes courants qui se posent dans les écrits administratifs et commerciaux.

Le volume est vendu dans toutes les librairies à moins de 25 \$. Le français au bureau est aussi disponible sur disquette, en version Windows et Macintosh, au prix de 35 \$.

L'Office de la langue française offre également une série de services et de publications pour aider les entreprises, les syndicats et les associations dans leurs communications en français. En voici quelquesuns:

- Près d'une centaine de lexiques et vocabulaires touchant les domaines de l'industrie, des techniques, de l'alimentation, de la gestion, de l'assurance et de l'informatique.
- Un nouveau magazine pratique sur la langue française, *Infolangue*, publié quatre fois l'an. Prix de l'abonnement: 12 \$.
- Le DOC de l'Office de la langue française. Il s'agit d'un dictionnaire informatisé, sur disque compact, qui compte environ deux millions de termes anglais et français. Il coûte 300 \$.
- Un site Internet exclusif à l'Office de la langue française: http://olf.gouv.qc.ca.

On peut se procurer les publications de l'Office de la langue française en communiquant avec Les publications du Québec: 1-800 -463-2100; télécopieur: 1-800 -561-3479; Internet (WWW): http://doc.gouv.qc.ca

Claude Saint-Georges

Bie N v E n u e

Provigo Lévis

Dans la région de Québec, les 41 salariés du marché d'alimentation Provigo de Lévis ont quitté les rangs des TUAC-FTQ pour se donner un syndicat autonome affilié à la Fédération du commerce de la CSN.

MÉTRO DONNACONA

C'est une démarche identique qu'ont effectuée, toujours dans la région de la capitale, les 39 travailleuses et travailleurs du Marché Métro de Place Donnacona. Ils rejoignent ainsi au sein de la CSN ceux du Métro Plaza Laval de Sainte-Foy et ceux du Métro Saint-Rodrigue de Charlesbourg, qui sont chapeautés par la même entreprise, le groupe Métro Gagnon.

Acier Leroux

À Chicoutimi, les vingt travailleurs d'Acier Leroux, qui préparent divers produits de l'acier et d'autres alliages, ont aussi choisi un syndicat autonome affilié à la CSN et sa Fédération de la métallurgie.

Dynamek Express

Il s'agit d'une entreprise de messageries et de service de courrier, dont le siège social est situé à Mississauga, en Ontario, et qui compte plusieurs succursales au Canada et aux États-Unis. À celle de Sainte-Foy, les dix-sept salariés ont décidé de s'outiller convenablement pour négocier leurs conditions de travail. Leur syndicat sera affilié à la Fédération des employées et employés des services publics de la CSN.

Pour l'expertise, c'est la CSN!

Les 300 travailleurs de la populaire station de ski du Mont Sainte-Anne, en banlieue de Québec, viennent de joindre les rangs de la CSN. Jusqu'au 7 septembre 1994, c'est le gouvernement du Québec qui était propriétaire de ce centre de villégiature de renommée internationale, par le biais de la Société des établissements de plein air du Québec (SÉPAQ); les employé-es faisaient donc partie du Syndicat de la fonction publique du Québec. Emporté par la vague néo-libérale de privatisation à tout crin qui secoue l'État québécois depuis une dizaine d'années, le Mont Sainte-Anne est alors devenu propriété de la compagnie américaine Club Resort. Ses salariés ont analysé qu'ils avaient besoin de l'expertise de la CSN en matière de négociation avec l'entreprise privée dans leur domaine d'activité. On sait que les travailleurs de l'autre plus grande station de ski du Québec, le Mont Tremblant, sont syndiqués à la CSN depuis le début des années 80. J.-P. P.

MONTRÉAL RECHERCHE

La précarité grandissante du monde du travail, on en parle beaucoup. Génératrice d'insécurité chez ceux qui la vivent, elle permet à ceux qui la gèrent, les employeurs, d'imposer aux travailleurs et travailleuses des conditions de travail souvent intenables. Et de là jaillit l'étincelle: un syndicat! Ce fut le cas des 90 sondeurs-interviewers de Montréal Recherche, l'entreprise de sondage de Legendre, Lubawin, Goldfard Inc dont le syndicat, qui sera affilié à la Fédération nationale des communications de la CSN, vient d'être accrédité par le commissaire du travail.

Composition solidaire D'autres nouveaux venus pour la FNC, les douze employé-es de Composition solidaire, à Montréal, qui ont déposé leur requête en accréditation en décembre.

Coop agricole

Ils sont également au nombre de douze, les employé-es de la Coopérative agricole de Thetford Mines qui viennent de demander au ministère du Travail de reconnaître leur syndicat CSN. Signalons que ceux de la coop agricole de la ville voisine, Disraéli, sont déjà syndiqués à la Fédération du commerce de la CSN.

Ambulanciers

Les six techniciens ambulanciers de la Maison Marc Leclerc, à Saint-Félicien, ont pu joindre les rangs du syndicat régional, qui regroupe déjà 146 membres, grâce à l'accréditation émise par le Commissaire du travail Paul Bélanger.

J.-P. P.

UN SALUT dE LA CMT



Le nouveau secrétaire général de la Confédération mondiale du travail, M. Willy Thys, s'est arrêté à Montréal le 24 janvier pour saluer la CSN. M. Thys était de retour de Washington, où il avait rencontré les dirigeants de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international.

Au cours de son bref séjour avant de rentrer en Belgique, le secrétaire général de la CMT a pu s'entretenir avec le président Gérald Larose et le directeur général de Fondaction, Léopold Beaulieu, avec lesquels il a fait le point sur la situation syndicale au plan international.

M. Thys en a profité pour visiter l'Écomusée du Fier monde, dans le quartier Centre-Sud de Montréal. Dans un édifice qui abritait autrefois un bain public, on a transformé les lieux pour présenter une exposition permanente sur la vie des hommes et des femmes du quartier depuis un siècle. Le syndicaliste belge a été impressionné par la qualité de l'exposition.

La CSN a été affiliée à la CMT pendant environ 40 ans. M.R.

Les Entretiens de l'Écomusée

Nouvelles CSN vous présentait l'Écomusée du Fier Monde dans son numéro 415. Dans son volet «animation culturelle», l'Écomusée a mis sur pied «Les entretiens de l'Écomusée», une série de conférences présentées les premiers mercredi des mois de février, mars et avril et qui débute avec celle de Michel Chartrand, le 5 février à 19 heures. L:e syndicaliste y traitera notamment de ses expériences dans le milieu du quartier Centre-Sud de Montréal. Le 5 mars, l'historienne Denyse Baillargeon fera part des confidences d'une trentaine de femmes sur

leurs vies de jeunes épouses durant la crise des années 30. Le mercredi 2 avril, Joanne Burgess, professeure d'histoire à l'UQAM, traitera des mutations dans la structure industrielle de ce quartier.

Il faut réserver d'avance: 528-8444. Les conférences sont incluses dans le prix d'entrée de la visite de l'Écomusée, soit 4 \$ par adulte, 3 \$ pour les étudiant-es et les aîné-es. Elles sont gratuites pour les «Amis de l'Écomusée». Luc L.



PLAINTES CONTRE LES MÉDECINS DU BEM LE SARRAU ET LA JAQUETTE

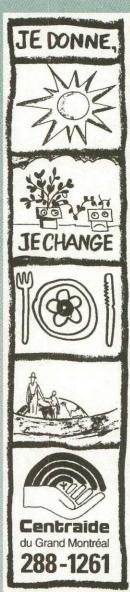
La CSN a déposé auprès du Protecteur du citoven et du Collège des médecins une série de plaintes sur la grossièreté et le manque d'éthique de médecins experts du BEM et de médecins désignés par la CSST. «À force d'entendre des histoires d'horreur rapportées aux militants par les victimes de lésions professionnelles, la CSN a décidé de mener une enquête interne rapide. En une semaine, elle a recensé les noms de 19 travailleuses prêtes à porter plainte contre 14 médecins», a expliqué Marc Laviolette en conférence de presse, le 29 ianvier.

Dans tous les cas recensés, le scénario est le même: le médecin fait déshabiller la victime devant lui et prétend qu'il n'a pas de jaquette pour lui permettre de se couvrir. Marc Laviolette a dénoncé l'attitude méprisante de ces médecins qui, a-t-il dit, ne cherchent qu'à humilier les travailleuses accidentées.

Le lendemain 30 janvier, le vice-président présentait en commission parlementaire le mémoire de la CSN sur le projet de loi 79. Il en a profité pour remettre au ministre Matthias Rioux une pile de jaquettes à l'intention de ces médecins grossiers.

Dans son mémoire, la CSN demande le retrait du projet de loi 79 qui, dit-elle, judiciarise le régime d'indemnisation tout en prétendant faire le contraire. Elle reproche au projet de loi de laisser intact tout le processus d'évaluation médicale alors qu'il faudrait abolir le BEM. Elle lui reproche aussi de soumettre la nouvelle commission d'appel à la juridiction du ministère du Travail et de la rendre paritaire — donc moins efficace et plus coûteuse -, au lieu d'en assurer l'impartialité en la laissant sous la responsabilité du ministère de la Justice, comme l'est la CALP présentement.

L.L.



La CSN sur Internet: http://www.accent.net/csn

Tarif pour les membres de la CSN: \$26.95/mois (utilisation illimitée): 514-481-2585



LE FONDS DE DÉVELOPPEMENT POUR LA COOPÉRATION ET L'EMPLOI

I 800 253-6665 • (514) 525-5505

Le fonds qui grandit

L'an dernier, la CSN lançait Fondaction, le fonds de développement pour la coopération et l'emploi. En un an seulement, quelque 5500 adhérents y ont investi plus de 10 millions \$. Une démonstration claire que le fonds CSN était attendu depuis longtemps.

Le fonds du développement viable

Dès cette année, Fondaction interviendra progressivement dans le développement de l'emploi au Québec. Fondaction sera associé aux projets qui placent les travailleuses et les travailleurs au coeur des décisions qui touchent l'avenir de leur milieu de travail, aux projets qui leur procurent une participation active comme les coopératives ou autres entreprises auto-contrôlées, et aux projets respectueux de l'environnement.

Le fonds CSN

C'est NOTRE fonds, un outil de développement qui appartient aux travailleuses et aux travailleurs. Il nous revient d'en profiter.

Le meilleur avantage fiscal

Des crédits d'impôt au Québec et au fédéral totalisant 30% pour une souscription maximale de 3500 \$, en plus des déductions à titre de RÉER.

Vos économies d'impôt peuvent atteindre de 64 à 83% selon votre taux d'imposition, en retour d'un geste de solidarité sociale que vous posez en participant à la lutte au chômage.



Pour ma retraite Pour l'emploi

PLUS qu'un REER...PLUS qu'un fonds mutuel...PLUS d'avan-

tages fiscaux... PLUS pour l'investissement au Québec... PLUS pour l'implica-

tion des travailleurs...PLUS pour la coopération...PLUS pour l'environnement...PLUS pour le développement

durable...PLUS pour la diversification...

Service téléphonique Service au comptoir

Fondaction de 9 h 00 à 21 h 00 du lundi au vendredi de 9 h 00 à 17 h 00 les samedis 15, 22 février et ler mars 2100, rue de Maisonneuve est (angle de Lorimier), Montréal